



Discrimination salariale en terme de prime d'ancienneté reprise

Par **champion73**, le **18/02/2018** à **20:56**

bonjour,

je suis dans un centre de reeducation professionnel depuis 8 ans c'est à dire 2009 en tant que veilleur de nuit et je travaille avec un collegue qui est aussi veilleur de nuit depuis 2011, il est donc moins ancien que moi! Chaque année on a 1% de + de prime d'ancienneté. On a comparé nos paye et lui lors de son embauche, notre employeur lui a repris son acienneté a son ancien poste de sécurité donc 11 ans. Aujourd'hui il a sur sa fiche de paye 17 ans de prime d'ancienneté autrement dit + de 150 euro de différence avec moi. Est ce normal? Puis je negocier avec mon employeur une prime quelconque pour me retrouver à salaire égal, je trouve ce système discriminatoire. ? Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **18/02/2018** à **21:42**

Bonjour,

Il faudrait que vous indiquiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro car certaines prévoient la reprise de l'ancienneté pour un même poste dans une entreprise relevant de la même branche d'activité, ce qui donc exclurait de toute façon toute discrimination...

Par **champion73**, le **18/02/2018** à **21:45**

merci! oui j'ai la convention fehap 1951. Par contre je sais qu'avant il était dans la sécurité la surveillance de magasin et pas dans un établissement comme celui ci.

Par **P.M.**, le **18/02/2018** à **21:57**

Cela peut provenir d'une disposition contractuelle sans qu'il s'agisse d'une discrimination mais qui reconnaîtrait une expérience plus importante...

Il vaudrait mieux, à mon sens, interroger l'employeur sur l'application du principe jurisprudentiel "à travail égal, salaire égal"...

Par **champion73**, le **18/02/2018** à **22:00**

je sais qu'au départ il était embauché pour la sécurité la journée dans notre centre le week end mais rémunéré par la boîte de sécurité, il a fait ça 1 ans, il travaillait dans les magasin a coté de ça. Ensuite il a été d'une certaine manière débaucher mais bon il y a un certain écart je trouve entre lui et moi merci quand meme pour votre réponses

Par **champion73**, le **18/02/2018** à **22:06**

ce sont des poste avec les qualification et coefficient au plus bas, je trouve étonnant de parler d'expérience d'ancienneté à cette echelle

Par **P.M.**, le **18/02/2018** à **22:27**

Donc selon vous la prime d'ancienneté prévue par la Convention Collective ne se justifierait même pas et un nouvel embauché au même poste, sans expérience, devrait avoir le même salaire que vous...

Par **champion73**, le **18/02/2018** à **22:54**

je pense oui mais si vous dite que l'employeur peut le faire alors tanpis pour moi. Apres je trouve cette situation un peu injuste. Cordialement

Par **P.M.**, le **19/02/2018** à **13:02**

Bonjour,
Je vous ai quand même suggéré d'interroger l'employeur...